

Nouvelles du conseil du 08 janvier 2024

L'expertise est lancée

Ainsi qu'il en a pris la décision l'année dernière, le Conseil municipal a lancé les démarches concrètes visant à l'expertise des diverses places de travail dans l'administration municipale ainsi que dans le service de la voirie. L'Association des cadres communaux bernois (CCB), a en effet été mandatée en ce tout début d'année, pour réaliser cette expertise qui sera menée prochainement. Cette analyse détaillée permettra de vérifier si et dans quelle mesure les postes actuels permettent de remplir normalement les tâches revenant à l'administration et à la voirie. Elle servira de base précise et concrète pour peaufiner, voire modifier la répartition des tâches aujourd'hui en vigueur. Si nécessaire, une nouvelle organisation pourra être appliquée, pour coller parfaitement à la réalité du terrain.

Les enfants de l'EJC font preuve d'une belle solidarité

Juste avant Noël, les enfants de l'EJC ont réalisé une collecte, qui scellait leur participation à l'animation *Sapin solidaire* mise sur pied par Radio Jura bernois (RJB), dans le cadre de la désormais traditionnelle action nationale intitulée Cœur à cœur. Les jeunes de l'Ecole à journée continue locale ont récolté 173 francs, en puisant notamment et surtout dans leurs tirelires personnelles. Accompagnés de Solange, une encadrante, et de Manu, le directeur de l'EJC, leurs représentants se sont ensuite rendus à Tavannes, pour y remettre cette somme aux responsables de RJB. Ce fut pour eux l'occasion de visiter les studios et même de s'exprimer en direct sur les ondes de la radio régionale. Agés de 4 à 12 ans, les huit enfants qui ont pu participer à cette sortie ont exprimé leur bonheur et leur fierté de contribuer à aider des pairs qui sont confrontés à des situations difficiles. Bravo pour cette juvénile solidarité !



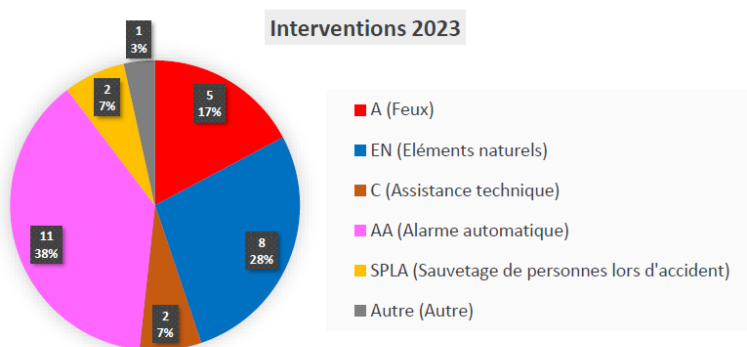
Les jeunes de l'EJC ont puisé dans leurs tirelires pour alimenter la collecte de RJB au bénéfice de Cœur à cœur

Merci au corps de sapeurs-pompiers La Suze pour la qualité de son engagement !

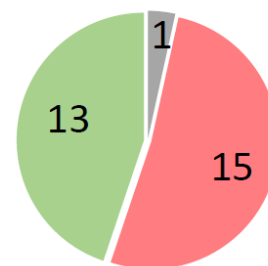
Le corps des sapeurs-pompiers intercommunal La Suze a présenté tout récemment aux conseils municipaux de Corgémont et de Sonceboz-Sombeval ses statistiques portant sur l'année écoulée. C'est l'occasion, pour ces deux Exécutifs communaux, de remercier chaleureusement les incorporés et leurs dirigeants pour le sérieux et l'efficacité de leur engagement, ainsi que pour leur excellente collaboration avec les autorités.

352 heures de travail

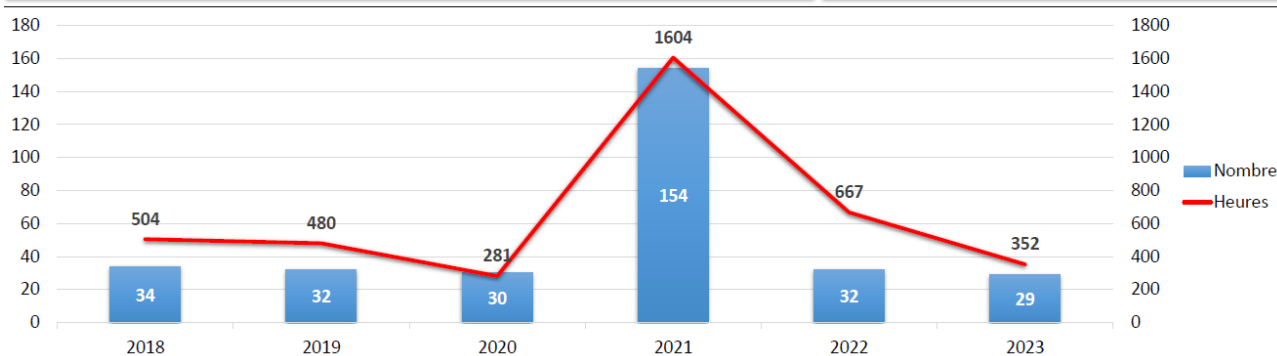
L'année passée, La Suze a enregistré pas moins de 352 heures de travail, induites par 29 interventions. Une année dans la moyenne quinquennale, fort heureusement bien en-deçà des records établis en 2021 avec les intempéries terribles dont on se souvient. Il convient cependant de souligner que les éléments naturels ont induit une proportion importante des interventions, avec un total de 8 sorties, soit numériquement juste derrière les alarmes automatiques. Le bouleversement climatique explique ce chiffre, dont il y a fort à craindre qu'il ne diminue plus. Les sinistres dûs au feu arrivent en troisième position numériquement, avec 5 cas en 2023. Quant à la répartition des interventions, elle révèle une quasi-égalité entre les deux communes, avec en sus un soutien dans une localité voisine.



Interventions 2023 par localité



■ Villeret ■ Corgémont ■ Sonceboz-Sombeval



Les alarmes automatiques et les dommages dûs aux éléments naturels ont beaucoup occupé les incorporés de La Suze l'an passé, mais fort heureusement sans que l'on atteigne le pic de 2021

Contrôle des abris : c'est parti !

Les propriétaires de biens immobiliers équipés d'abris ont reçu (ou recevront encore tout prochainement) un courrier émanant de la société AbriAudit, laquelle a été mandatée pour effectuer le contrôle périodique des abris (CPA). Dans notre commune, les spécialistes effectueront ce CPA durant les mois de février et mars prochains. A souligner que ce contrôle constitue un mandat légal imposé par la Confédération et doit être réalisé tous les dix ans au moins. L'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) communique aux propriétaires ou à la gérance les éventuels défauts relevés lors du contrôle. Ceux-ci doivent être réparés d'ici au prochain CPA.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Désaffectation possible

La commune relaie les informations fournies par les autorités supérieures, quant à la possible désaffectation de certains abris. Cette opération requiert l'accord de l'OSSM, qui examine si une telle démarche est possible.

En clair, la désaffectation d'un abri peut être autorisée dans divers cas, à savoir :

- si cet abri entrave démesurément ou empêche carrément une transformation dans un bâtiment existant
- s'il se situe dans une zone très menacée
- si la modernisation nécessaire occasionne des coûts excessifs
- si la commune a terminé le contrôle périodique des abris, qu'elle dispose d'un inventaire des places protégées d'au moins 120 pour cent et que l'abri en question compte moins de 25 places
- si la construction de l'abri date d'avant 1966.

Avant de remplir la demande de désaffectation d'un abri, les propriétaires ont la possibilité d'adresser gratuitement une demande préalable comportant une brève description des mesures envisagées, un plan et leurs conclusions. Toute désaffectation exige l'envoi d'une demande à la commune, en y joignant les plans d'adaptation ou tout autre justificatif utile. La commune transmet ensuite la demande à l'OSSM. Si la demande de désaffectation d'un abri est déposée dans le cadre d'une demande de permis de construire, l'OSSM envoie son rapport officiel ou sa décision à l'autorité compétente pour l'autorisation (commune ou préfecture).

On trouvera toutes les informations utiles, quant au CPA et aux potentielles désaffectations, sur le site www.bsm.sid.be.ch -> Contrôle périodique des abris